

Approuvé lors du Conseil municipal
du 4 décembre 2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Jeudi 6 novembre 2025 à 18h30

Conseillers municipaux présents : M. Yves BERNARD, M. Christian REYNAUD, Mme Françoise PIRAT, M. Joël CORDENOD, Mme Françoise VELON, Mme Catherine MOREL, M. Christophe DISSES, Mme Johana BOULIONG, Mme Valérie CLAIN, Mme Christine FAVIER, M. Sébastien PUGET, M. Jean-Yves BOUILLOUX

Excusés : Mme Aurélie CHARDARD (procuration à M. Sébastien PUGET)

Absent : néant

Date de la convocation : le 31 octobre 2025

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana BOULIONG secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025.

Délibérations :

2025-052	Délibération se prononçant sur l'extinction de créances irrécouvrables
2025-053	Décision modificative n°2 du budget Actions commerces
2025-054	Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes
2025-055	Validation des avenants dans le cadre du marché de reconstruction du clocher de l'église Notre-Dame de Consolation
2025-056	Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux
	Décisions du maire
	Questions diverses

1 - **2025-052** – Délibération se prononçant sur l'extinction de créances irrécouvrables

M. le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse a fait part à la commune d'un état des dettes à effacer.

Le comptable public précise qu'il s'agit de « créances éteintes » (du type liquidation judiciaire avec jugement de clôture pour insuffisance d'actif, art 643-1 du Code du Commerce) avec interdiction légale d'encaisser et de poursuivre.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 2 240,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'éteindre la créance ci-dessus énoncée et dont l'état sera annexé à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater cette somme au 6542 « créances éteintes »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

2 - **2025-053** – Décision modificative n°2 du budget Actions commerces

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il conviendrait de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget Actions commerces suite à la constatation de créances éteintes délibérée précédemment :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6542 : Créances éteintes		740,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		740,00 €
R 7473 : Participations départements		740,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		740,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget Actions commerces.

3 - **2025-054** – Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association « les croqueurs de pommes Jura Bresse » de pouvoir bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes sur une journée et soirée en début d'année 2026 pour leur assemblée générale suivie d'un repas.

M. le Maire précise que les mises à dispositions gratuites de la salle des fêtes représentent un coût pour la collectivité (entretien, électricité, chauffage, personnel).

Il rappelle que le conseil municipal a décidé de réserver la gratuité de l'usage de la salle des fêtes aux seules associations dont le siège social est situé sur la commune et qui mènent une activité régulière et reconnue au bénéfice direct des habitants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes pour cette association.

4 - 2025-055— Validation des avenants dans le cadre du marché de reconstruction du clocher de l'église Notre Dame de Consolation

M. le Maire rappelle à l'assemblée le marché de travaux de reconstruction du clocher de l'église Notre Dame de Consolation.

Il indique qu'il est nécessaire de valider des avenants au marché initial pour les lots suivants :

- **Lot n°1 - Maçonnerie – Entreprise PATEU ROBERT :**

Mise à jour des quantités (pierres, briques, joints) suite à bilan prévisionnel

Le montant de cet avenant est de – 4 889,51 € HT (- 5 867,41 € TTC)

Soit - 1,44 % du montant du marché initial

- **Lot n°2 – Charpente – Couverture – Echafaudages - Groupement Pateu Robert / Bourgeois / Hussor Erecta :**

BOURGEOIS :

Mise à jour des quantités de bois à remplacer pour la restauration des escaliers et des plancher d'accès au beffroi ;

Mise à jour des prestations pour intégrer le cadre de l'horloge extérieure ;

Mise à jour de la méthode de montage de la charpente, intégrant la protection des arases (risque coulures tanin) ;

Suppression de la fourniture des échelles d'accès dans le beffroi, prestation inutile car les campanistes viennent équipés ;

HUSSOR :

Surlocation des échafaudages suite mise à jour du planning d'exécution intégrant périodes de congés des entreprises, temps incompréhensible d'intervention et impossibilité de superposer certaines tâches ;

Le montant de cet avenant est de 6 752,79 € HT (8 103,35 € TTC)

(BOURGEOIS 2 223,79 € HT / HUSSOR 4 529,00 € HT)

Soit +1,45 % du montant du marché initial

- **Lot n°4 – Campanaire Horlogerie – Entreprise BODET CAMPANAIRE :**

Les prestations suivantes ont évolué, selon bilan annexé à la délibération :

Mise à jour des quantités des poutres d'assise à remplacer ;

Prix nouveau pour le support de l'horloge extérieure comprenant les études, la fabrication et la pose ;

Fourniture d'une échelle en aluminium pour accès à l'horloge (entretien et réglages) ;

Le montant de cet avenant est de 18 328,00 € HT (21 991,20 € TTC)

Soit + 17,42 % du montant du marché initial

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants au marché relatif à la reconstruction du clocher de l'église Notre Dame de Consolation et tous les documents afférents.

5 - 2025-056 – Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue traditionnellement aux agents communaux un cadeau de fin d'année de type panier garni d'une valeur d'environ 25 euros.

Il est proposé, pour 2025, de retenir le principe de l'établissement de chèques cadeaux, d'un montant unitaire de 196 € par an et par agent aux agents titulaires, stagiaires, contractuels, si présents depuis plus de 6 mois dans l'année en cours et si présents dans la collectivité en décembre.

Nombres d'agents concernés : 6

Le montant total de la prestation s'élève en conséquence à 1176,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'attribution de chèques cadeaux d'une valeur unitaire de 196 € à destination de l'ensemble des agents permanents de la collectivité, en poste à la date de la présente, soit 6 agents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

- M. le Maire fait part à l'assemblée des informations suivantes :
 - o Lecture d'un courrier de remerciement de l'ADAPEI de l'Ain qui remercie chaleureusement la commune pour l'organisation de l'opération Brioches. Cette initiative a permis de collecter la somme de 583 euros,
 - o Un courrier de Grand Bourg Agglomération informe que suite à la démission de M. SZEWE, le poste de chef de projet « Petites villes de demain » ne sera pas reconduit. Une mutualisation sur 4 communes étant assez délicate à mettre en œuvre.
 - o Les travaux de clôture de la voie verte sur le parc de l'EHPAD devraient prochainement débuter. Un rendez-vous est prévu ce vendredi pour valider les délimitations.
 - o Logement de la Poste : ce logement, laissé en très mauvais état par le précédent locataire, est actuellement en cours de réfection.
 - o Espaces sans tabac : la mise en place des espaces sans tabac est en cours. Les premiers travaux de bandes vertes autour de l'entrée du collège ont débuté.
 - o Rappel de la cérémonie de bénédiction des cloches ce **samedi 8 novembre à 15h00**.

La séance est levée à 19h30

**Signature du Maire,
Yves BERNARD**

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Bernard', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-TRIVIER DE COURTES' around the top, 'Ain' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a church.

**Signature du secrétaire de séance,
Johana BOULIONG**

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Johana Bouliong', written in a cursive style.